

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 416 Vœu relatif au gymnase Roquépine

Le Conseil de Paris,

Considérant la nouvelle occupation du gymnase Roquépine par le DAL pendant 7 mois et sa libération fin août ;

Considérant les nombreuses associations sportives très lourdement pénalisées financièrement par l'impossibilité d'y exercer leurs activités depuis le 30 janvier dernier ;

Considérant que cette occupation a été très préjudiciable pour tous : mal-logés, associations, adhérents, riverains ;

Considérant l'importance du tissu associatif pour la vitalité de nos quartiers et le manque d'équipements sportifs du 8ème arrondissement,

Sur proposition de Mme Catherine Lécuyer et les élus Les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris procède, au terme de la saison sportive, à un bilan individualisé avec chacune des associations sportives touchées par l'indisponibilité du gymnase Roquépine afin d'évaluer son impact sur leur activité .